

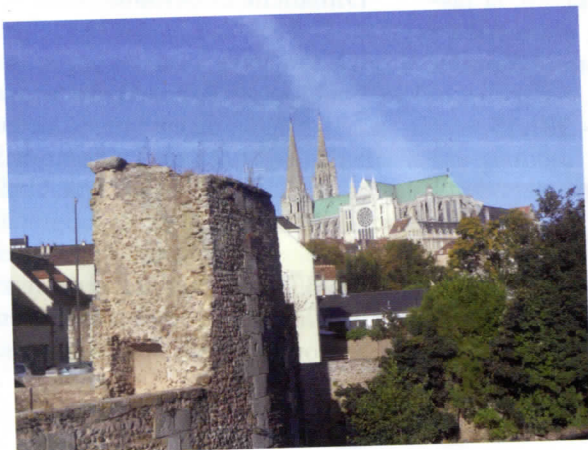
Echos d'une exécution capitale à Chartres

Le 29 septembre 1874, la guillotine place Morard

Le 4 octobre 1874, dans sa rubrique «Etat-civil», Le Journal de Chartres enregistre le décès de «Louis Sylvain Poirier, 31 ans», à Chartres le 29 septembre. Bref épilogue d'une affaire qui depuis 1871 alimente la presse locale et nationale.

Un mystérieux assassin frappe dans le bocage du Perche-Gouët : 1871 deux femmes ; 1874 une femme et deux enfants. Quatre morts, un blessé grave : il tue pour éliminer les témoins de ses vols. Dans un après-guerre difficile, il n'est pas identifié et sème la terreur. Après quatre ans d'enquête, on découvre qu'il s'agit d'«un homme du pays», un journalier de La Bazouche-Gouët, bien intégré dans la communauté villageoise. Le 31 mai 1874, le «monstrueux animal», fuyant à travers le bocage, est capturé au terme d'une battue mobilisant 200 hommes. D'abord incarcéré à Nogent-le-Rotrou, il est transféré à la prison de Chartres le 27 juillet, en attendant son jugement par la Cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Magistrats euréliens, presse locale et parisienne donnent un large écho aux investigations et au procès le 27 août. Les jours précédents, de lourdes peines de prison et de travaux forcés, parfois à perpétuité, ont été prononcées contre quatre autres journaliers, et les précédents jurys ont obtenu trois condamnations à mort. Craignant une cause perdue d'avance, le ténor du barreau parisien désigné par Poirier se désiste. M^e Petit-Mangin, avocat du barreau de Chartres, le remplace, mais face à un jury de notables locaux, riches propriétaires terriens et agriculteurs (dont deux maires), et un notaire chartrain, il se «défend» presque de «défendre» son client. Poirier est



condamné à mort. Le directeur de la prison de Chartres e x p é r i m e n t e avec fierté sa «nouveau-té», la bricole, corset de force en cuir avec lequel il attache le condamné dans sa cellule.

L'exécution a lieu le 29 septembre, place Morard. Le rédacteur du Paris-Journal

note : «*À l'arrivée le décor est vraiment splendide.*

Au fond se détache, sur le bleu du ciel la silhouette grise de la cathédrale. On voit, un peu à droite, la vieille porte de Guillaume qui date du conquérant, et une petite rivière bordée d'arbres [...] la seule ombre au tableau, ce sont les deux grands bras noirs de la guillotine qui se dressent au milieu de la place.»

Le Journal de Chartres, qui consacre deux colonnes à l'exécution, loue le caractère dissuasif de la peine capitale : «*L'assassin dont les forfaits avaient terrifié l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou était mort. Puisse le châtement qu'il a subi servir de leçon à d'autres !*». Le Gaulois, au contraire, met en doute son utilité : «*Ce n'est pas cet odieux spectacle qui plaide en faveur du maintien de la peine capitale. Le dégoût est sur toutes les figures*».

Jean-Claude Farcy,

L'Affaire Poirier : Meurtre au bocage.

Les Coujartières, Tourne-Bride, Le Tertre, (1871-1874), éd. SAEL, souscription 25 €.

Juliette Clément, Présidente de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,
Directrice des Publications
SAEL, 1 rue Jehan Pocquet, Chartres,
02 37 36 91 93, sael28@wanadoo.fr,
www.sael28.fr

Cl. J. Clément, Médiathèque de Chartres.

